

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 10 septembre 2019
ARRÊTÉ DE CIRCULATION
Route de Saïx

2019 / page 33

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de réfection des trottoirs qui auront lieu entre le 16 et le 20 septembre 2019 de 7H00 à 18H00 sur la route de Saïx, entre le numéro 35 et l'intersection de la rue d'En Mathieu ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : route de Saïx entre le numéro 35 et l'intersection de la rue d'En Mathieu du 16 au 20 septembre 2019 de 7H00 à 18H00.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : Route de Saïx – du numéro 26 bis jusqu'au numéro 39.

Article 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise au service des routes du Département du Tarn.

Le Maire
Alain VEUILLET
(Tarn)

